

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE



SERVICE DE LA FORMATION AÉRONAUTIQUE
ET DU CONTRÔLE TECHNIQUE



N°47-0049N

BUREAU DES LICENCES

NOTICE À LA DEMANDE D'INSCRIPTION AUX REGISTRES DU PERSONNEL NAVIGANT PROFESSIONNEL

**LORSQUE VOUS TRAVILLEREZ EN QUALITÉ DE NAVIGANT PROFESSIONNEL
(PERSONNEL NAVIGANT TECHNIQUE OU COMMERCIAL)
VOUS DEVREZ VOUS INSCRIRE AU REGISTRE DU PERSONNEL NAVIGANT PROFESSIONNEL**

Vous devrez nous fournir les pièces suivantes :

1 -

SI VOUS ÊTES SALARIÉ :

-Copie (certifiée conforme) de votre contrat de travail mentionnant explicitement votre date d'embauche et les fonctions exercées. (votre employeur pourra certifier lui-même cette copie).

Votre employeur devra faire une déclaration préalable d'embauche auprès de la Caisse de Retraite du Personnel Navigant (8, rue de l'Hôtel de Ville 92522 NEUILLY SUR SEINE CÉDEX - Tel : 01.41.92.25.25 - Télécopie 01.41.92.26.29.)

- SI VOUS ÊTES TRAVAILLEUR INDÉPENDANT :

Attestation d'inscription sur le registre du commerce ou attestation de déclaration aux services fiscaux faisant apparaître clairement votre activité de navigant indépendant (= non salarié).

Vous ne pourrez pas être affilié à la Caisse de Retraite du Personnel Navigant.

- SI VOUS ÊTES MILITAIRE DE CARRIÈRE :

Certificat de l'autorité militaire attestant que vous êtes placé dans une position dont la durée n'est pas prise en compte pour le calcul de la pension militaire et qui ne vous interdit pas une activité principale rémunérée en dehors de l'armée.

2- FICHE INDIVIDUELLE D'ÉTAT CIVIL (avec la mention " nationalité Française" pour les ressortissants français , établie d'après une carte nationale d'identité en état de validité).

Les ressortissants d'un État membre de l' Union Européenne autre que la France devront fournir un certificat faisant état de leur nationalité (ou, à défaut, une copie d'une pièce d'identité).

Les personnes autorisées à exercer en France la profession de navigant et n'étant pas ressortissantes d'un État membre de l'Union Européenne peuvent être inscrites sur le registre par arrêté ministériel. La demande doit être adressée à la D.G.A.C. (Bureau des Licences du S.F.A.C.T.).

3 - EXTRAIT n° 3 du CASIER JUDICIAIRE datant de moins de trois mois.

La demande doit être faite par écrit à l'adresse suivante ou par le Minitel **3615** code **CJN** :

Ministère de la Justice /Casier Judiciaire National

107, rue du Landreau - 44079 - NANTES CÉDEX 01 - Tel : 02.51.89.89.51.

Les personnes nées dans un Territoire d'Outre-Mer doivent adresser leur demande au Tribunal de Grande Instance de leur lieu de naissance.

Les ressortissants étrangers doivent fournir un document émanant des autorités du pays dont ils ont la nationalité et fournissant des renseignements équivalents à ceux de l'extrait n°3 du casier judiciaire. Ce document doit être traduit en français par un traducteur assermenté.

4 - COMPLÉTER LES DEUX IMPRIMÉS CI-JOINTS :

. Demande d'inscription au Registre du Personnel Navigant Professionnel.

. Déclaration sur l'honneur (certifiant notamment que vous exercez la profession de navigant **à titre HABITUEL ET PRINCIPAL**).

5 - Les navigants titulaires d'une licence professionnelle établie par un État Membre de l' Union Européenne et validée par la France doivent envoyer une copie de cette validation (en état de validité).

ADRESSER L'ENSEMBLE DE CES PIÈCES (avec enveloppe non timbrée format 23 x 16 à votre nom et adresse) À :

Direction Générale de l' Aviation Civile / Service de la Formation Aéronautique et du Contrôle Technique
(SFACT)

Division des Personnels Aéronautiques / Bureau des Licences

50 rue Henry Farman - 75720 PARIS CÉDEX 15 - Téléphone : 01.58.09.44.77 ou 01.58.09.41.98